

Kanaky : justice coloniale contre l'Ustke

jeudi 24 septembre 2009, par [ALLETON Bernard](#) (Date de rédaction antérieure : 24 septembre 2009).

Les jugements rendus contre les syndicalistes kanaks est une décision politique visant à abattre un syndicat qui se bat pour l'indépendance.

Le jugement rendu à Nouméa, le 15 septembre, condamnant les syndicalistes de l'USTKE dont son président Gérard Jodar à de la prison ferme, est un jugement purement politique. Il est rendu pour tenter de décapiter le syndicat engagé dans la lutte pour l'indépendance de cette colonie française.

De même, les jugements, rendus en comparution immédiate, contre des dizaines de jeunes ayant participé aux manifestations et barrages lors de la grève générale du mois d'août, sont ceux d'une justice coloniale. En les envoyant à la prison du Camp Est dont certains murs datent du bagne où fut déportée Louise Michel, le pouvoir veut intimider ceux qui soutiennent le syndicat.

Les dirigeants français ont la volonté de maintenir ce territoire dans son giron le plus longtemps possible. L'État sait bien que l'indépendance est inéluctable, la Nouvelle-Calédonie étant sur la liste de l'ONU des territoires à décoloniser. Mais, il veut retarder l'échéance au maximum pour exploiter jusqu'au bout les richesses de ce territoire et de l'océan qui l'entoure. La très rentable exploitation du nickel doit durer encore au moins cinquante ans et les capitalistes ne veulent pas la perdre au profit du peuple autochtone.

Pour exploiter au plus vite cette manne, la nature est allègrement dégradée, bien loin des discours environnementalistes entendus en France. L'usine d'Eramet, la SLN à Nouméa, rejette depuis des décennies ses fumées toxiques dans l'atmosphère. Des engagements sont régulièrement pris pour que cela cesse, mais les promesses faites n'engagent que ceux qui y croient.

De même, l'usine du groupe brésilien Vale, récemment mise en service à Goro rejette dans le lagon ses déchets chimiques à des concentrations qui ne seraient pas tolérées en Europe. Sa mise en route à marche forcée a même, dès le début, donné lieu à un « accident » : 5 000 litres au moins d'acide sulfurique se sont répandus sur la côte, détruisant la faune et la flore.

En signant le protocole de Kyoto, la France a exclu cette colonie de son champ d'application pour pouvoir l'exploiter au maximum en polluant à tour de bras. Elle veut tirer le maximum de profit à court terme sans se soucier de l'état dans lequel elle laissera ce territoire une fois l'indépendance acquise. D'ores et déjà, le taux d'émission de CO₂ par habitant est près du double de son niveau en métropole. Et, loin de s'engager à le réduire, les industriels prévoient de le doubler dans les dix ans [1].

Un syndicat qui a créé un parti politique, le Parti travailliste, pour lier la lutte sociale au combat politique, qui pose le problème de l'avenir du territoire et lutte contre le capitalisme sauvage, ne peut que gêner. Aucune répression n'est trop forte pour l'abattre, la justice coloniale est donc priée de se mettre au service des intérêts économiques de la France.

En Polynésie, la France a pollué pour longtemps les atolls avec ses essais nucléaires. Aujourd'hui, les troupes françaises sont rapatriées sur la Calédonie puisqu'il n'y a plus rien à tirer des massifs

coralliens dégradés par les essais et le réchauffement climatique.

Les Kanaks ne veulent pas l'indépendance sur une terre polluée et dénaturée. Les richesses encore présentes doivent être exploitées pour que dans cent ans les populations puissent encore y vivre. C'est le combat de l'USTKE et du Parti travailliste, le NPA le soutient.

P.-S.

* Paru dans « TEAN » n° 23 du 24 septembre 2009.

Notes

[1] En métropole l'émission de tonnes équivalent carbone est de 7 par habitant, il est de 13,7 en Calédonie, la prévision pour 2025 est à 36,8.